

SECRET N° 79/639/ du 21/11/79

portant nomination de Madame MANIMA Emilie en
qualité de Directrice de la S. M. I.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;

(/u le Décret n° 78/II₂ du 14.02.78 portant attribution et orga-
nisation du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales ;

Le Conseil des Cabinet entendu ;

SECRET :

Article 1er.- Madame MANIMA Emilie, Sage-Femme principale de 6ème échelon
précédemment Directrice Nationale S. M. I. E. S. est nommée Directrice de
la S. M. I.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures
contraires prend effet à compter de la date de prise de fonction par l'inté-
ressé et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République
Populaire du Congo

Fait à Brazzaville, le 21 NOVEMBRE 1979

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales,

Le Ministre des Finances,

Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.-

Henri L O P E S.-

Le Ministre du Travail et de la Justice,
Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.-